



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

20/02/2019



La Ministre

Paris, le 14 .2 2019

Madame la Contrôleure générale,

Vous avez sollicité mes observations suite aux recommandations en urgence que vous avez formulées après votre visite du centre pénitentiaire de Remire-Montjoly en octobre 2018.

Vous relevez des pratiques d'injections de sédatifs contraires à la réglementation et demandez à juste titre que ces soins sans consentement, non suivis d'une hospitalisation complète, cessent sans délai.

Je vous confirme que la direction du centre hospitalier de Cayenne a pris les mesures adéquates pour que ces pratiques cessent et a relevé de ses fonctions le chef de pôle en poste au moment des faits. En effet, ses pratiques de soins ne correspondaient pas au projet médical de l'établissement qui met en avant les soins en ambulatoire et une conception ouverte de la prise en charge de la maladie psychique. L'agence régionale de santé (ARS) a appuyé cette décision.

De manière plus globale, l'ARS a missionné des experts pour réaliser en avril 2018 un diagnostic de la filière santé mentale comprenant un volet sur les soins psychiatriques et accompagne le centre hospitalier dans la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité des soins en psychiatrie dont ceux dispensés au bénéfice de la population carcérale.

A cet effet, l'ARS a demandé et financé la réalisation de travaux de sécurisation du pavillon WAPA, qui ont débuté en août 2018.

... / ...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Par ailleurs, mes services ont accordé des crédits supplémentaires à l'ARS de Guyane dans le cadre de la première circulaire budgétaire 2018 à hauteur de 316 000 euros. Cette enveloppe est destinée à la création d'une unité sanitaire de niveau 2 au centre pénitentiaire qui permettra de développer une offre d'hospitalisation de jour et de proposer une surveillance plus soutenue des patients nécessitant un suivi psychiatrique renforcé.

La direction interrégionale de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer s'est engagée quant à elle sur la partie infrastructure. Elle a retenu ainsi un projet ambitieux, qui pourra être livré en 2020, concernant la construction d'un bâtiment au-dessus du parloir qui agrandira l'espace sanitaire de l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

